

## Compte rendu de la séance du 07 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance : Fabienne ROCHE

Absents excusés : Gilles Besson représenté par Claude Ribeyrotte  
Chantal Ducher représentée par Fabienne Roche

Absent : Théo Tiravy

### Ordre du jour:

- Approbation de la séance du 18 mars 2022
- Tarifs Services Communaux
- Demande de subvention FCS achat épareuse
- Délibération syndicat de voirie de Mauriac
- Admission en non-valeur
- Taux imposition
- Vote du budget communal
- Vote du budget lotissement
- Subventions associations
- Subventions Fonds Cantal Solidaire travaux de voirie

### Approbation de la séance du 18mars 2022

Le Compte Rendu de la séance du 18 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité

### Délibérations du conseil:

#### Tarifs des services municipaux 2022 ( DE 2022 01 04)

Le conseil municipal après avoir rappelé les tarifs des services municipaux 2022 décide de modifier ceux-ci comme suit :

SERVICE	2020	2022
LOCATION SALLE HABITANTS	150 €	170 €
LOCATION SALLE NON HABITANTS	230 €	250 €
LOCATION SALLE association hors commune, banque, assurance avec repas après réunion	100 €	100 €
CONCESSION SIMPLE	102 €	130 €
CONCESSION DOUBLE	204 €	230 €
CASE COLUMBARIUM	367 €	370 €

**Le Conseil adopte ces tarifs à l'unanimité.**

**Subvention Région achat épareuse ( DE 2022 02 04)**

Le conseil municipal, après délibération, approuve ce dossier et demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide de 50 % sur le montant ht soit 14350.00 € et assure son plan de financement ainsi :

Pour 2023

montant de l'achat 28700.00 €

- Subvention FCS           14350.00 €
- Fonds propres           14350.00 €

**Commission déléguée au syndicat de voirie du pays de Mauriac ( DE 2022 03 04)**

Délégués au Syndicat de voirie du pays de Mauriac

- Monsieur Claude Ribeyrotte
- Madame Fabienne Roche

**Admission non valeur ( DE 2022 04 04)**

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en oeuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Décide

d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 46.20 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables

chatonnier annabelle   350.00 €  
antargaz                   85.89 €

TOTAL de 435.89€

les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Pour notre commune une somme de 50 € a été prévue au budget (compte 6541)

Vote taux imposition ( DE 2022 05 04)

Monsieur le Maire propose de maintenir des taux d'imposition stables pour 2021 soit :

- taxe foncière (bâti) : 35.83 % (produit attendu : 93265.00 €)
- taxe foncière (non bâti) : 62,14 % (produit attendu : 68168.00 €)

soit un total attendu de 161433.00 €.

Après délibération, le conseil municipal,

**APPROUVE** le maintien des taux d'imposition.

Vote du budget primitif - lot st bonnet salers ( DE 2022 06 04)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Bonnet de Salers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Bonnet de Salers pour l'année 2022 présenté par son Maire,

est approuvé à :

Pour : 7

Abstention :3

Absent :1

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :** **Euros**

**En dépenses à la somme de :** **Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
<b>TOTAL :</b>		

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
<b>TOTAL :</b>		

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
<b>TOTAL :</b>		

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
<b>TOTAL :</b>		

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

**Vote du budget primitif - stbonnet ( DE 2022 07 04)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Bonnet de Salers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## **DELIBERE ET DECIDE :**

### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Bonnet de Salers pour l'année 2022 présenté par son Maire,

est approuvé à :

Pour : 8

Abstention : 2

Absent : 1

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                    620 956.10 Euros**

**En dépenses à la somme de :                    620 956.10 Euros**

### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	121 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	122 000.00
014	Atténuations de produits	37 700.00
65	Autres charges de gestion courante	51 300.00
66	Charges financières	4 500.00
022	Dépenses imprévues	2 879.26
023	Virement à la section d'investissement	70 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 910.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>416 789.26</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 750.00
73	Impôts et taxes	169 327.00
74	Dotations et participations	152 000.00
75	Autres produits de gestion courante	9 536.00

002	Résultat de fonctionnement reporté	69 176.26
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>416 789.26</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	60 030.08
23	Immobilisations en cours	111 727.76
16	Emprunts et dettes assimilées	32 000.00
020	Dépenses imprévues	409.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>204 166.84</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	33 392.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	61 505.16
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	70 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 910.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 859.68
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>204 166.84</b>

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

### Subvention associations ( DE 2022 08 04)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

- ACCA :	50 €
- Comice agricole cantonal	300 €
- ADAPEI :	100 €
- ADMR :	100 €
- Amicale laïque Salers - St Bonnet	500 €
- Coopérative scolaire :	500 €
- Ecole de l'innovation :	1100 €
- Pompiers de Salers :	50 €
- Pompiers de St Martin Valmeroux :	50 €
- Anciens combattants d'Algérie :	100 €
- Association des éleveurs de chevaux lourds de Mauriac :	100 €
- Association journée de la Salers :	100 €
- Maison pour apprendre :	150 €
- Comice agricole :	350 €
- UCLA :	450 €
- Les Gentianes	500 €
- Gym	500 €
- Comité des fêtes	4900 €
- Rallye 4L trophy	100 € (si courrier)

Ce qui donne un total de Subventions de : 10 000.00 €

### Participation aux transports scolaires ( DE 2022 09 04)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année des familles d'élèves résidants sur la commune de saint bonnet de salers demandent une aide pour participer au financement de leurs transports scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** l'attribution d'une aide forfaitaire de 80 € pour le transport scolaire soit pour 10 enfants 800 € pour la commune

## Demande de Subvention Travaux de voirie 2023-2024 ( DE 2022 10 04)

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la programmation 2023-2024

- Travaux de voirie :

Ce dossier fait ressortir un montant de H.T. 84390.50 € sur deux ans.

Le conseil municipal, après délibération, approuve ce dossier et demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide de 30 % sur le montant HT soit 25317.15€ à ventiler sur deux années, et assure son plan de financement ainsi :

Pour 2023

montant des travaux estimés 47408.50 €

- Subvention FCS 1ère tranche	: 14222.55 €
- DETR 20 %	9481.70 €
- région :	
- Fonds propres	23704.25 €

Pour 2024

montant des travaux estimés 36982.00 €

- Subvention FCS 2ème tranche	11094.60 €
- DETR 20 %	7 396.40 €
- Région :	
- Fonds propres	18491.00 €

Fait à St bonnet de Salers le 30/03/2022

Pour copie certifiée conforme

Le maire

### **Questions Diverses :**

Affaire Andrieu : montagne de Lestrade

Achat du terrain de Monsieur Andrieu qui avait été pris lors de la réalisation des pistes du prix de 1792.00 €

L'Agence Postale :



Le remplacement de l'agent en poste ne sera pas fait jusqu'au 16 mai 2022

Assainissement de Chasternac :

Les personnes concernées par ces travaux étaient présentes.  
Selon les maires, l'assainissement ne sera pas retardé  
Soucis avec l'entrepreneur qui doit maintenir son devis (vu avec Stéphanie)

Cette affaire à la Com Com est suivie par Stéphanie Juillard

Eolien :

Monsieur Adam éolien Vent

Monsieur le Maire ne veut pas prendre partie